

L'archivage numérique aux Archives nationales : de Constance à ADAMANT

Martine Sin Blima-Barru, Thomas Van de Walle

Citer ce document / Cite this document :

Sin Blima-Barru Martine, Van de Walle Thomas. L'archivage numérique aux Archives nationales : de Constance à ADAMANT. In: La Gazette des archives, n°240, 2015-4. Voyages extraordinairement numériques : 10 ans d'archivage électronique, et demain? pp. 73-74;

doi : 10.3406/gazar.2015.5280

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5280

Document généré le 01/02/2018

L'archivage numérique aux Archives nationales : de Constance à ADAMANT

Martine SIN BLIMA-BARRU

Thomas VAN DE WALLE

L'archivage des fichiers informatiques aux Archives nationales débute au début des années 1980, sur le site de Fontainebleau. À la suite d'un processus de réflexion et d'expérimentations mené par des archivistes et des informaticiens, un service entièrement dédié à cette mission, le service Constance, est constitué en 1982. Il s'installe à partir de 1984 dans de nouveaux locaux spécialement conçus pour la conservation des archives électroniques, locaux qu'il partage avec des informaticiens du ministère de la Culture.

Depuis cette date, le service n'a pas cessé de collecter des archives électroniques, de les traiter, d'assurer leur conservation et d'y donner accès. Le département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles, héritier du service Constance, est toujours basé à Fontainebleau. Il assure aujourd'hui la conservation de 25 To de données (153 millions de fichiers) et organise des consultations ponctuelles, sur rendez-vous.

En trente ans, quatre opérations de transferts de supports ont été effectuées, permettant de maintenir un accès continu aux données, malgré les évolutions technologiques.

Jusque dans les années 2000, la quasi totalité des versements pris en charge correspondaient à des exports de bases de données (« données structurées »), provenant notamment de grands services nationaux de statistiques (INSEE, INED, Agriculture, Transports). Une diversification s'est produite depuis lors : si le fonds était constitué à 80 % de données structurées en 2010, celles-ci ne représentent que 20 % des versements effectués entre 2010 et 2015.

L'évolution des usages de l'informatique, dans l'administration, a en effet abouti à des demandes de prise en charge de bureautique, de messageries, d'images fixes, de vidéos, de documents sonores.

Pour faire face à cette diversification, et à l'explosion du nombre de fichiers à prendre en charge, les Archives nationales ont décidé de faire évoluer leurs outils et leurs procédures. Cette évolution se mettra progressivement en place dans le cadre du projet ADAMANT, lancé le 15 avril 2015. L'objectif du projet est la mise en œuvre d'une nouvelle plate-forme à partir de 2017, basée notamment sur le logiciel interministériel VITAM. Cette mise en place s'accompagnera de la reprise des données déjà collectées, mais aussi d'une réflexion profonde sur l'archivage électronique.

L'un des enjeux majeurs, pour toute la chaîne d'archivage des Archives nationales, est en effet de trouver les moyens de s'adapter aux nouveaux modes de production et d'utilisation des archives, et de continuer d'assurer une vision scientifique cohérente de l'ensemble des fonds archivés, quel que soit leur support.

Martine SIN BLIMA-BARRU

Responsable du département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles
Archives nationales

Thomas VAN DE WALLE

Directeur du projet ADAMANT
Archives nationales